

**Relevé de conclusions de la séance
Du 09 mai 2006**

Co-Présidents : Catherine REYSSAT ; Jean NEBAS

Elus municipaux : Rodolphe CHALLET ; Gérard ZABATTA

Membres : ARTHUR Jacques ; BLANCHARD Bruno ; Robert BONNIFET ; Agnès CANTIN ; Carine CASAMAYOU ; Roland COLLOT ; Jacques DUBE ; Sylvie DUBUC ; Claude EPAMINONDAS ; Jean-Claude GAUDIN ; Mireille GUERINEAU ; Gérard MACKÉ ; Jean-Michel MINIOT Sylvie MIOT ; Denis MOUTTE ; Rémy PERRIN ; Gérard RICHARD ; Jean Paul RICHET ; Anne RIFFAUD ; Sylvaine SALAUN ; Jacques THOLLET

Service Vie Participative et Mairie de quartier Laurence FAUCON ; Anne-Cécile RESCOURIO ; Nicole DESCAZEUX

Excusé(e)s : Michel GENDREAU, Danielle GANDILLON, Yannick KERVRAN, Francis MATHIEU, Denis MOUTTE

Absents : Michèle LE FRIANT ; Christabelle CHOLLET ; Ghislaine BERTHEAU ; Eric COTILLEAU ; DUPUIS DULUC Sylvie ; Christian JAIFRAI ; Olivier Le MAUR.

Intervenants : Olivier THOMAS, Directeur du service de la voirie, Madame Le ROUX, Directrice du Foyer d'accueil d'urgence, Edouard GIRAUD, Responsable de l'agence Municipale de médiation

Public : environ 35 personnes

Ordre du Jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 21 février
- Point sur l'enquête Georges RENON
- Bilan du fonctionnement du Foyer d'accueil d'urgence
- Point sur l'éventuelle implantation d'une aire de grand passage des gens du voyage
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

Décisions votées :

- Financement de l'embellissement du carrefour Jean Jaurès/ Saint Jean d'Angély : 32 000 euros

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 21 février 2006

remarque : Monsieur THOLLET ne souhaite pas intégrer le groupe de suivi de l'éventuelle implantation d'une aire d'accueil contrairement à ce qui écrit dans le compte rendu. En effet il y avait été inscrit par un autre membre.

2/ Présentation du projet d'embellissement du rond point Jean Jaurès/ Saint Jean d'Angély

Le conseil de quartier a voté, lors de sa dernière séance, une participation au financement du projet de rond-point de l'avenue Saint Jean d'Angély, à hauteur de 50 000 euros.

Toutefois ce projet privilégiait un marquage peinture, c'est pourquoi le service voirie propose aujourd'hui un projet d'embellissement afin de valoriser un aménagement situé en entrée de ville.

Ce projet comporte notamment :

- un aménagement paysager à proximité du carrefour
- des bordures en calcaire pour délimiter l'anneau central (imitation pierres)
- des pavés en résine pour séparer chaque voie reliée au giratoire

(cf plan joint à ce compte rendu)

Le conseil de quartier de Saint Florent, très impliqué dans les projets cyclables, demande toutefois de rajouter à ce projet, le marquage d'une bande cyclable sur le rond point.

Ce projet d'embellissement présente cependant un surcoût de 32 000 euros, dont le financement est entièrement proposé au conseil de quartier (ce budget supplémentaire n'ayant pas été prévu au budget du service voirie pour l'année 2006.)

Approbation du conseil

Nombre de votants : 21

Pouvoir : 0

- pour le financement du projet présenté : 19
- contre 1
- abstention : 1

3/ Bilan du fonctionnement du foyer d'accueil d'Urgence

présentation par Madame Le ROUX, Directrice du Foyer et Edouard GIRAUD, Responsable de l'agence Municipale de Médiation.

a) historique

En 2004, afin de pallier à la démolition promise du foyer d'accueil d'urgence, alors situé rue du Chaudronnier, le Préfet demande au Maire de recenser le patrimoine disponible sur la commune, susceptible de répondre aux exigences d'implantation d'une telle structure.

Dans un premier temps l'éventualité d'une installation dans des locaux situés rue de l'Yser, est annoncée, mais après discussions, notamment avec les riverains, la Municipalité considère que cette possibilité est inadaptée.

Elle propose alors la maison située au 105 avenue Saint Jean d'Angély pour installer le

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), précédemment occupée par une association à vocation sociale, qui correspond tout à fait aux critères imposés par l'Etat.

Bien que ce projet suscite des appréhensions de la part des riverains, un consensus est finalement trouvé.

Le foyer d'accueil d'urgence ouvre ses portes aux sans abris à la fin du mois de novembre 2004.

b) fonctionnement et intégration dans le quartier

Le foyer d'accueil d'Urgence dispose d'une capacité d'accueil de 25 lits, tous occupés à certaines périodes. Il ouvre ses portes à 18 heures jusqu'à 9 heures. Les personnes accueillies peuvent ensuite être dirigées vers l'association RESO (écoute sociale) située place du Port à Niort.

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, le foyer accueille plus de monde l'été en raison de la fermeture des autres sites.

- Au cours de l'année 2005, 605 personnes différentes sont hébergées.
- Plus de 50 % des personnes qui sollicitent un hébergement d'urgence est issu du bassin niortais ou du département.

Ces personnes proviennent d'horizons différents :

- Des personnes exclues de leur logement qu'elles ne peuvent plus payer
- Des jeunes en stage non rémunérés
- De plus en plus de jeunes issus de familles en difficulté
- Des femmes victimes de violence

Edouard GIRAUD précise que l'équipe mobile du samu social intervient pendant toute la période hivernale sur les abords pour accompagner les personnes qui le souhaitent vers le foyer. Cependant en aucun cas les personnes ne sont recueillies contre leur gré.

Madame Le Roux propose d'organiser une visite des lieux afin que les membres du conseil puissent rencontrer les animateurs.

4/ Point sur l'enquête Georges RENON :

(voir résultats complets de l'enquête remis dans les dossiers lors de la séance).

Le réaménagement de cette place constitue le projet phare du conseil de quartier de Saint Florent, pratiquement depuis sa création L'enquête de concertation constituait une nouvelle étape dans l'élaboration de ce projet puisqu'elle était censée recueillir l'avis des riverains du quartier pour un aménagement le plus conforme possible aux attentes.

L'enquête s'est déroulée du 5 au 18 avril, période durant laquelle les conseillers de quartier ont tenu 3 permanences à la mairie de quartier.

5 personnes se sont déplacées jusqu'à ces permanences et seulement **43 personnes se sont prononcées sur les 3390 interrogées, dont 9 membres du conseil de quartier.**

Bien que la participation des Saint Florentais et plus particulièrement celle des conseillers de quartier soit très décevante, les co présidents souhaitent que ce projet soit maintenu et se poursuive.

Toutefois, Rodolphe CHALLET précise que la commission devra aussi réfléchir à la façon d'associer les habitants.

5/ Point sur l'éventuelle installation d'une aire de grand passage et constitution d'un groupe de suivi.

Lors du conseil du 13 décembre 2005, Gérard NEBAS a présenté le projet actuellement à l'étude par les services de la Ville de Niort et de la Communauté d'Agglomération Niortaise, concernant l'implantation d'une aire d'accueil de grand passage, imposée par le Préfet.

Il est rappelé que la vocation de cette aire est totalement différente d'une aire d'accueil. En effet une aire de grand passage est destinée à accueillir *ponctuellement* et *provisoirement* de grands rassemblements de gens du voyage.

Les élus Niortais doivent faire un choix en tenant compte de plusieurs critères :

- Installation sur la commune de Niort ou dans une commune limitrophe.
- Accès facilité depuis les grands axes de circulation
- Superficie conséquente, car ces rassemblements comptent en général un nombre important de caravanes
- Une acceptation du site par les utilisateurs : le terrain proposé doit convenir aux usagers (si on veut éviter les installations sauvages)
- Une tolérance par les riverains.

Le site de la Tranchée semblait réunir les différents facteurs, cependant cette présentation a suscité de vives appréhensions chez les riverains.

C'est pourquoi aujourd'hui les élus Niortais proposent une installation dès l'été 2007 sur un autre terrain situé sur le secteur de Souché Mendès France, terrain plus grand et bien plus isolé des habitations, et pourquoi pas à l'avenir envisager d'autres lieux (y compris sur d'autres communes).

En revanche cette année, aucune autre solution ne semble envisageable que celle présentée sur le secteur de la Tranchée. Un lieu doit de toute façon être retenu sinon il sera imposé par le Préfet. Si ce lieu ne convient pas, une installation sauvage est d'ores et déjà prévisible, et ce dans les pires conditions.

Les riverains réclament donc aux élus

- D'organiser des contrôles de police réguliers pour veiller à la tranquillité des riverains
- Mettre en œuvre des mesures d'hygiène et de salubrité et veiller à ce qu'elles soient respectées.
- Prendre des dispositions pour sécuriser les habitants
- Etre informés sur les dates exactes des arrivées et des départs
- Un membre du conseil de quartier propose de trouver un référent au sein de leur population
- Mettre en place une réglementation d'utilisation du terrain

Rodolphe CHALLET propose de:

- communiquer le calendrier des rassemblements prévus aux riverains
- informer des mesures prises pour limiter les désagréments
- organiser cette venue de façon très précise lors du prochain conseil de quartier
- organiser une rencontre avec un Pasteur et déterminer des personnes référentes
- organiser une réunion à la fin du mois de juillet pour faire un point sur la situation.

Questions soulevées :

- le terrain est –il mis à disposition gracieusement ?
↳ non, les gens du voyage acquittent une taxe pour disposer du terrain.
- Pourquoi est il possible d'installer une aire dans un périmètre classé SEVESO ?
↳ Les dispositions relatives au périmètre de sécurité SEVESO ne concernent que l'accueil ponctuel, en revanche il serait effectivement interdit d'y installer une aire d'accueil.

6/ Compte rendu de la commission voirie du 3 mai 2006

réponses apportées :

mise en fourrière des véhicules rue de la Broche :

↳ il est précisé qu'en tout état de cause, il est interdit de stationner sur les trottoirs.

Rue Paul Vidal de la Blache :

↳ il s'agit effectivement d'une nouvelle rue liée à un lotissement, cependant elle n'a pour l'instant pas intégré le domaine public. L'arrêté d'ouverture est en cours. Le service de la voirie attend la parution de l'arrêté pour installer la signalisation de sens unique.

Réfection de la rue du Fief Carillon :

↳ ces travaux sont prévus dans la programmation 2006

Problème de stationnement au niveau du magasin Champion :

↳ les responsables du magasin ont longtemps toléré le stationnement sur leur parking, mais devant l'abus des automobilistes (pas forcément des clients), ils préfèrent fermer le soir.

Rue Dabault : un riverain occupe de nombreuses places de stationnement :

↳ il s'agit du domaine public, le riverain peut stationner où il le souhaite.

Projet de parking de dissuasion proposé avenue Saint Jean d'Angély :

↳ la Ville de Niort a effectivement acquis cette parcelle vendue par l'Etat. Le projet de parking est actuellement à l'étude, mais aucune décision n'est entérinée. Le projet sera de toute façon présenté au conseil.

Demande de réhabilitation de l'aire de jeux située allée François d'Orbay :

↳ une étude globale d'implantation de nouvelles aires de jeux en fonction du développement de la Ville va être lancée prochainement, pour des résultats attendus en fin d'année 2006.

7/ Questions diverses :

- allée François d'Orbay : un boîtier électrique situé sur l'aire de jeux est ouvert
↳ il s'agit en fait d'un boîtier appartenant à France Télécom. Le service est intervenu pour le maintenir fermé. Transmission pour intervention à France Télécom.
- Problèmes de plots situés en face des numéros 113 et 150 avenue Saint Jean d'Angély
- miroir cassé en face du 24 rue André Ampère

La séance est levée à 23 h 10

La prochaine réunion du conseil est fixée au mardi 27 juin 2006.

** Pour toute modification ou contestation de ce compte rendu, merci de bien vouloir contacter Anne Cécile RESCOURIO (05.49.78.75.44) avant la prochaine séance*

-